



Quatrième trimestre 2021

Randonnées du mercredi

Les sorties pédestres sont conduites à allure modérée, les rendez-vous étant toujours fixés à 9 h 30 précises. Le retour aux voitures est prévu vers 12 heures avec une incertitude de plus ou moins 15 minutes. Pour les lieux de rendez-vous, il est utile de se référer à la carte IGN { TOP 25 de la Forêt de Fontainebleau. }

Mercredi 22 septembre *Françoise Camelin* 06.78.46.24.06

Du Chêne aux chiens à la mare aux Evées

Rendez-vous : Parking du Carrefour de l'Épine Foreuse D142, puis D115 route d'Alger, parcelles 827/829
Difficulté 1

Mercredi 13 octobre *Françoise Camelin* 06.78.46.24.06 *Françoise Rapp* 06.70.29.81.46

Trappe Charette

Rendez-vous: Carrefour d'Achères , sur la route ronde, D142, parcelles 611-620
Difficulté 2

Mercredi **27 octobre** *Hervé Pierlot* 06.80.24.29.64

Le Carosse

Rendez-vous : parking du Rocher des Princes D 148 P 504
Difficulté 2

Mercredi 10 novembre *Serge Marsaud* 06.73.99.75.99

Rocher des Princes

Rendez-vous : Croix du Grand Maître 301 D 148 P 436 - 502
Difficulté 1

Mercredi 24 novembre *Serge Marsaud* 06.73.99.75.99

Samois.

Rendez-vous : Parking du cimetière de Samoie
Difficulté 2

Mercredi 8 décembre *Hervé Pierlot* 06.80.24.29.64

Rocher de Bouligny.

Rendez-vous : Parking de Maintenon D 58, parcelle 45.
Difficulté 2.

Dans la mesure du possible, il sera proposé pour chaque sortie une variante de difficulté 1



CLUB NATURE



Saison 2021-2022

Recommandations relatives aux activités du club Nature

Les sorties pédestres en forêt, telles qu'elles sont pratiquées dans le cadre du club Nature, n'ont aucun caractère sportif et sont conduites à allure modérée. Elles sont particulièrement recommandées aux adhérents qui souhaitent participer à la randonnée annuelle. Elles ne demandent qu'un minimum d'équipements mais, pour des raisons de sécurité, nous exigeons le port de chaussures de marche à tiges montantes et semelles renforcées, type *Vibram*. Les magasins de sport proposent de nombreuses variantes relativement légères. Toutes les chaussures basses, type *tennis* ou *rando légère* sont à proscrire, car elles peuvent être à l'origine de chutes ou d'entorses. Les animateurs conduisant ces sorties veilleront au respect de cette prescription et refuseront les participants qui ne seraient pas correctement chaussés.

Seuls sont donnés les points de rendez-vous, les itinéraires étant déterminés en fonction de la météo et pouvant être modifiés en dernière minute. En principe, en cas de sol glissant, les parties rocheuses des sentiers pourront être évitées et remplacées par des allées forestières.

Les visites de jardins ne sont naturellement soumises à aucune condition particulière, les déplacements ayant toujours lieu sur de bonnes allées.

La randonnée annuelle est organisée sur les mêmes bases que les sorties en forêt, à l'exception de la durée de marche qui est plus longue et est partagée entre le matin et l'après-midi.

Les activités de marche alternent avec celles consacrées au tourisme.

Pour toutes les sorties, nous recommandons de prévoir des lainages et une protection contre la pluie. En outre, pour la randonnée et éventuellement les sorties pédestres : petite gourde d'eau et vivres de course (chocolat, fruits secs, barres de céréales, ...).

Note importante relative aux responsabilités et aux assurances

Conformément à la réglementation, le Cercle François 1^{er} a souscrit une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités. Cependant, le Cercle ne pourrait se substituer à la responsabilité civile de chacun de ses adhérents pour les accidents qui, de leur fait, pourraient survenir à autrui.

Chaque adhérent doit être conscient en outre, que, dans le cadre des activités organisées par le Club Nature, il peut courir certains risques inhérents à la pratique normale de ces activités. Il les assume en connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter au Cercle François 1^{er} à ses organisateurs et accompagnateurs, ainsi qu'à ses différents prestataires, la responsabilité des accidents qui pourraient survenir.

En particulier, le Cercle François 1^{er} ne peut être tenu pour responsable des accidents qui pourraient résulter d'une imprudence individuelle ou du non-respect des consignes données dans certains de ses programmes et relatives à l'entraînement préalable des participants et à l'équipement minimal jugé indispensable, en particulier des chaussures de marche adaptées.

Pour mise à jour des fichiers du Cercle, tous les participants aux sorties pédestres et à la randonnée annuelle, devront retourner le coupon ci-dessous au Cercle François 1^{er} au plus tard à l'occasion de leur première sortie.

Recommandations relatives aux activités du club Nature

Cercle François 1^{er} - 26, rue de la Cloche - 77300 Fontainebleau



Nom (adhérent A) : Prénom :

Nom (adhérent B) : Prénom :

reconnait(ssent) avoir pris connaissance des recommandations et notes relatives aux responsabilités et assurances.

Date : / /

Signature A :

Signature B :